

# Commissariat général au Développement durable

Janvier 2009

Au cœur des missions du ministère, le Commissariat général au Développement durable, entité nouvelle et transversale, a pour objectif de promouvoir le développement durable tant au sein de toutes les politiques publiques que dans les actions de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Pour ce faire, il élabore, anime et assure le suivi de la stratégie nationale de développement durable et contribue à son déploiement.

La richesse du commissariat général repose sur un continuum de compétences alliant la recherche et l'innovation, l'observation et les statistiques, l'analyse économique, sociale et environnementale et l'évaluation des politiques publiques ainsi que l'accompagnement des acteurs ; ces compétences sont complétées par des fonctions stratégiques et prospectives, largement ouvertes sur la société, en vue de déterminer les voies d'un développement plus durable.

La fonction de Déléguée interministérielle au Développement durable, confiée à la commissaire générale, porte l'action du commissariat général auprès des autres ministères pour leur permettre une meilleure intégration de l'environnement dans leurs propres politiques et projets.

## Mission du Commissariat général au Développement durable

Promouvoir le développement durable dans les politiques publiques et dans les actions de tous les acteurs socio-économiques est un enjeu essentiel pour le ministère : il constitue non seulement un déterminant majeur de ses propres politiques mais assoit également son intervention dans l'ensemble des champs d'action de l'État et auprès de tous les acteurs de la société civile.

En conséquence, la mission du commissariat général est de **faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés.**

Le commissariat général est notamment en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie nationale de développement durable et de la coordination de la mise en oeuvre du « Grenelle Environnement ».

Conjointement, son positionnement transversal et sa mission d'impulsion et d'animation lui permettent d'encourager et de soutenir le déploiement des démarches de développement durable de l'ensemble des acteurs publics et privés.



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

## Une stratégie nationale de développement durable en évolution

Les missions du commissariat général consistent en particulier à :

- **élaborer**, avec les directions générales du ministère mais aussi avec les autres ministères et tous les acteurs socio-économiques, **la stratégie nationale de développement durable**, en y intégrant notamment les conclusions du « Grenelle Environnement » ainsi qu'une dimension sociale plus marquée, en adéquation avec la stratégie européenne de développement durable ;
- **contribuer à sa déclinaison** à tous les niveaux et à **faciliter sa mise en œuvre** en mettant à disposition les outils et les méthodes nécessaires ;
- **assurer l'évaluation et le suivi** de cette stratégie.

## Le déploiement du « Grenelle Environnement »

Le commissariat général a pour mission d'organiser la mise en application du « Grenelle Environnement », ce qui implique d'assurer :

- **la coordination** de l'élaboration des propositions de **mesures législatives** mettant en œuvre les conclusions du Grenelle ;
- **l'animation des travaux** de mise en œuvre des **actions non législatives** ;
- **la promotion** auprès de tous les opérateurs publics ou privés de **l'évolution de leur stratégie et de leurs modalités d'action** en phase avec les travaux du Grenelle.

## Un positionnement transversal au sein du ministère

En collaboration avec les directions générales et le secrétariat général, le commissariat général prépare les **choix stratégiques afférents aux politiques publiques du ministère en matière de développement durable**, en animant et coordonnant la réflexion économique du ministère et en évaluant les conséquences de ses choix au regard du développement durable. Le commissariat général est également garant de la **transversalité des actions du ministère**.

Il aide ainsi l'ensemble des services du ministère à **atteindre les 9 objectifs stratégiques du ministère** : inventer une croissance responsable, relever le défi climatique, faciliter des nouveaux modes de production et de consommation, développer une ville durable, sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux, maîtriser les risques naturels et réduire les risques technologiques et sanitaires, faire des territoires des lieux d'application du développement durable, renforcer la compétitivité des territoires, mettre la société en mouvement en la rendant plus participative, en adaptant les modes de gouvernance et de décision publique et en généralisant la concertation avec les parties prenantes.

Dans le même temps, **il porte lui-même certaines thématiques** : sensibilisation, éducation et formation au développement durable ; compétitivité écologique et efficacité économique des politiques menées ; conséquences sociales des politiques de développement durable (emploi, pouvoir d'achat...) ; nouveaux modes de consommation et de production ; application du développement durable aux territoires...

## Une approche globale au service de tous

Au delà des politiques publiques, le commissariat général **s'attache aussi à répondre aux multiples demandes de conseil et d'expertise des acteurs socio-économiques** qui sont aujourd'hui désireux de mettre en œuvre des démarches de développement durable. Pour développer ses missions, il s'attache à une large ouverture vers l'extérieur, en privilégiant l'écoute et **l'animation de nombreux réseaux thématiques, tant nationaux qu'internationaux**, et en développant **sa capacité de veille et de réflexion prospective** sous toutes ses formes. Outre la mobilisation de ses compétences propres, l'action du commissariat général repose également sur une exigence forte en matière de **communication et de valorisation des résultats obtenus**, pour permettre leur appropriation par l'ensemble de la société.

# Organisation du Commissariat général au Développement durable

Le commissariat général (\*) regroupe **plus de 500 personnes** réparties entre **une structure transversale, des pôles métiers et un pôle d'appui de gestion** et agit en interaction avec **les services déconcentrés**, régionaux et départementaux, et **le réseau scientifique et technique**.

## Une structure transversale

■ **La délégation au développement durable (DDD)** est constituée du bureau de la stratégie nationale du développement durable, de chargés de mission stratégiques positionnés sur des thèmes prioritaires et transversaux, ainsi que d'une mission prospective, largement ouverte sur l'extérieur. En liaison avec les directions générales, la Délégation élabore la stratégie nationale de développement durable, prépare les choix stratégiques du ministère et veille à l'intégration du développement durable dans les politiques des autres ministères.

## Des pôles métiers

■ **La direction de la recherche et de l'innovation (DRI)** participe, en liaison avec le ministère de la recherche, à la définition des orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation en matière d'environnement, d'aménagement, de transports et d'énergie. En liaison avec les directions générales, elle définit et anime les programmes de recherche du ministère et veille à leur mise en œuvre, à leur évaluation, à leur valorisation et à la diffusion de leurs résultats. Elle pilote et anime également le réseau scientifique et technique (RST) et assure la tutelle d'établissements publics (IGN, Météo-France, LCPC, INRETS) ;

■ **Le service de l'observation et des statistiques (SOeS)** organise le système d'observation et de statistique en matière d'environnement, de matières premières, d'énergie, de logement, de construction et de transport, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées. Il assure également la coordination de l'observation visant à développer les indicateurs du développement durable et est chargé de la mise en œuvre de la convention d'Aarhus en ce qui concerne l'accès du public à l'information environnementale ;

■ **Le service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD)** développe, expertise et diffuse des outils, des méthodes et des instruments d'intervention destinés à faciliter et à évaluer l'intégration de l'environnement et des démarches de développement durable dans les politiques publiques et privées. Il anime et coordonne la réflexion économique du ministère, évalue les conséquences des politiques publiques en termes de développement durable et vérifie la cohérence de la politique fiscale avec la stratégie de développement durable.

## Un pôle d'appui de gestion

■ **La sous-direction des affaires générales (SDAG)** gère les moyens humains, logistiques et financiers, pilote la maîtrise d'ouvrage informatique d'applications spécifiques et assure la gestion délocalisée du site orléanais. Elle est également en charge de la préparation des programmes budgétaires du projet de loi des finances relevant du commissariat général et en assure la mise en œuvre, en relation avec le secrétariat général.

\* Le CGDD reprend 6 unités préexistantes : la direction de la Recherche et de l'Animation scientifique et technique (DRAST) et la direction des Affaires économiques et internationales (DAEI) - à l'exception des activités communication et internationales - de l'ancien ministère de l'Équipement ; la direction des Études économiques et de l'Évaluation environnementale (D4E), la délégation au Développement durable (DDD) et l'institut français de l'Environnement (IFEN) de l'ancien ministère de l'Environnement, et l'observatoire de l'Énergie (OE) de la direction générale de l'Énergie et des matières premières (DGEMP) de l'ancien ministère de l'Industrie.

# Organigramme du Commissariat général au Développement durable :

